



UNIVERSITE DE YAOUNDE II



ORGANISATION AFRICAINE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE



ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE

DIX-SEPTIEME ÉDITION **DU PROGRAMME DE MASTER EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 2026-** **2027**

APPEL A CANDIDATURES

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Université de Yaoundé II avec l'assistance du Gouvernement du Japon lancent la dix-septième édition du Programme de Master en propriété intellectuelle.

Le Programme se déroulera sur une période de neuf (09) mois, **d'octobre 2026 à juin 2027**.

Il sera structuré en trois (03) parties :

1. **Première partie** (1^{er} octobre au 31 décembre 2026) : enseignements à distance ;
2. **Deuxième partie** (du 05 janvier au 30 mai 2027) : cours magistraux et travaux dirigés à l'Académie de Propriété Intellectuelle Denis Ekani de l'OAPI, y compris un stage pratique au siège de l'OAPI à Yaoundé (Cameroun) ;
3. **Troisième partie** (du 02 au 30 juin 2027) : Examens et soutenance de mémoires, à Yaoundé (Cameroun).

Contenu

Les cours qui visent à donner une connaissance approfondie en propriété intellectuelle seront dispensés par d'éminents professeurs, des experts et des praticiens dans du domaine. Les cours couvrent les domaines suivants :

Cours tronc commun :

- Enseignements à distance (DLs)
- Introduction au droit et au droit des affaires
- Introduction générale à la propriété intellectuelle
- Droit des brevets et modèles d'utilité
- Droit d'auteur et droits voisins
- Droit des marques des produits et de services
- Droit des dessins et modèles industriels
- Noms commerciaux et indications géographiques
- Titres spéciaux : obtentions végétales et topographies des circuits intégrés
- Méthodologie de la recherche

Cours de spécialité « Droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies » :

- Gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins
- Droit des signes distinctifs
- Droit des TIC
- Concurrence et propriété intellectuelle
- Veille juridique et technologique
- Contentieux de la propriété intellectuelle
- Propriété intellectuelle et droit des sûretés
- Contrats internationaux de transfert de technologie

Cours de spécialité « Propriété industrielle appliquée » :

- Système des brevets approfondi
- Régime de protection et d'exploitation des obtentions végétales approfondi
- Système international des brevets et des marques
- Gestion des titres de propriété industrielle

Cours de spécialité « Economie et management de la propriété intellectuelle »

- Économie de la propriété intellectuelle
- Management stratégique de la propriété intellectuelle
- Comptabilité, audit et fiscalité de la propriété intellectuelle
- Economie des Organismes de gestion collective et des entreprises culturelles

Diplôme

Au terme de la formation, les candidats admis aux examens recevront le diplôme de Master en propriété intellectuelle décerné par l'Université de Yaoundé II.

Conditions d'admissibilité

Le Programme est ouvert à toute personne qui souhaite acquérir l'expertise nécessaire dans le domaine de la propriété intellectuelle tant sur le plan national, régional qu'international.

Les candidats doivent être titulaires au moins d'une maîtrise ou équivalent en droit, en économie, en sciences ou d'un diplôme d'ingénieur délivré par une université reconnue.

Les candidats doivent être capables de suivre des cours en français ou en anglais.

Chaque candidat retenu sera inscrit, en fonction de son profil, dans une des trois spécialités suivantes :

- Droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies (juristes) ;
- Propriété industrielle appliquée (scientifiques et ingénieurs) ;
- Economie et management de la propriété intellectuelle (économistes, comptables, financiers).

Inscription

Les candidats souhaitant postuler au Master conjoint doivent soumettre leur candidature au plus tard le **31 juillet 2026**.

La candidature doit être soumise simultanément sur les plateformes de l'OAPI et de l'OMPI.

Étape 1 : Inscription sur la plateforme de l'OAPI

Les candidats doivent compléter leur inscription en ligne via le lien suivant : <https://online.forms.app/oapi-file/mapi>

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- un formulaire de demande d'admission dûment rempli, disponible sur les sites Internet de l'OAPI, de l'OMPI et de l'Université de Yaoundé II ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- les copies certifiées des diplômes ;
- le cas échéant, les copies certifiées des relevés de notes universitaires ;
- deux (02) lettres de recommandation émanant d'enseignants ou de supérieurs hiérarchiques ;
- un certificat attestant de la maîtrise de la langue française pour les ressortissants des pays non francophones.

Étape 2 : Inscription sur la plateforme de l'OMPI

Les candidats doivent également s'inscrire sur la plateforme de l'OMPI via le lien suivant : https://welc.wipo.int/acc/index.jsf?page=aipCatalog.xhtml&lang=fr&cc=MIP_YAOUNDE#plus_MIP_YAOUNDE

Le dossier soumis sur la plateforme de l'OMPI doit contenir les documents suivants :

- un curriculum vitae détaillé ;
- les copies certifiées des diplômes ;
- une lettre de demande de bourse, le cas échéant.

Étape 3 : Sélection des candidats

Seules les candidatures complètes et soumises via les deux plateformes seront examinées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection par courrier électronique au plus tard le 16 septembre 2026.

Les candidats admis sont tenus de respecter une obligation d'assiduité et de ponctualité aux cours.

Les candidats sont responsables de s'assurer que leur candidature est complète et soumise sur les deux plateformes avant la date limite. Les candidatures incomplètes ou soumises après la date limite ne seront pas examinées.

Capacité d'accueil et offres de bourses

Le nombre de places pour la formation est très limité. Les places seront attribuées en fonction de la pertinence des dossiers de candidature.

Dans le but de contribuer davantage au développement des ressources humaines en matière de propriété intellectuelle dans les pays en voie de développement, des bourses couvrant les frais d'inscription, de transport aérien et de séjour à Yaoundé seront offertes par l'OMPI et l'OAPI avec le soutien du gouvernement du Japon.

Peuvent bénéficier des bourses, les praticiens de la propriété industrielle et du droit d'auteur, les enseignants-chercheurs, le personnel des administrations gouvernementales, les étudiants en fin de cycle et toutes autres personnes désireux de se spécialiser dans le domaine de la propriété intellectuelle ainsi que les travailleurs des institutions de recherche et des agences de valorisation.

Les candidats qui obtiendront une bourse de l'OMPI, de l'OAPI ou du gouvernement du Japon en seront informés par les Académies de l'OMPI et de l'OAPI.

Des places de non-boursier seront attribués à des candidats qui auront prouvé leur capacité à financer les frais de scolarité, de voyage et de séjour durant la phase présentielle de la formation, à Yaoundé (Cameroun). Les candidats non-boursiers seront informés par l'OAPI.



UNIVERSITE DE YAOUNDE II

ORGANISATION AFRICAINE
DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE

ORC
DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE

PROGRAMME DE MASTER EN PROPRIETE INTELLECTUELLE

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'ADMISSION
AU MASTER EN
PROPRIETE INTELLECTUELLE**



Année académique :

Nom : Prénoms :

Né(e) le à Nationalité :

Diplôme le plus élevé : Date d'obtention : Lieu d'obtention :

Option : Mention : Sexe :

Profession : Situation familiale : Handicapé(e) (O/N) :

Nom et Prénoms du Père : Profession :

Nom et Prénoms de la mère : Profession :

Adresse : B.P. : Téléphone :

WhatsApp : E-mail :

Date :/...../.....

Signature

*******Réservé à l'Administration*******

N° de dossier :	Matricule :
Avis sur le dossier :	Motifs :
Visa de l'Académie :	Date :

N.B. : La qualité d'étudiant(e) n'est reconnue qu'à celui ou celle dont le dossier complet a été analysé et accepté par les services spécialisés de la scolarité et qui s'est acquitté(e) de tous les droits universitaires exigés.
Les droits d'inscription ne sont ni remboursables, ni reconduits à l'année suivante.